



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 28213

Texte de la question

Le nouveau calendrier des zones bleues et blanches est entré en vigueur le mardi 8 juillet 2008. La SNCF profite de cette occasion pour augmenter les périodes de pointe pour les trains express régionaux (TER) et les corail intercity. De ce fait, les périodes « blanches » à tarif le plus élevé deviennent plus nombreuses. Ces changements représentent des hausses de tarifs compris entre 33 % et 50 % pour les voyageurs occasionnels et pour les détenteurs d'une carte de type « 12-25 ans », « enfant » et « senior ». C'est pourquoi M. Jean-Pierre Giran demande à M. le secrétaire d'État chargé des transports de bien vouloir lui indiquer les raisons d'une telle évolution tarifaire.

Texte de la réponse

Le calendrier voyageurs, mis en place à partir du 6 juillet 2008, a aménagé les périodes blanches existantes (périodes durant lesquelles les possibilités de réduction sont les plus faibles) et introduit de nouvelles plages pour les heures de pointe du matin et du soir. La période blanche du lundi matin a été réduite de 5 heures - 10 heures à 6 h 30 - 8 heures, et celle du vendredi après-midi a été portée de 15 heures - 20 heures à 14 heures - 20 heures. La période blanche du dimanche n'a pas été modifiée, mais de nouvelles plages ont été introduites du lundi après-midi au vendredi matin, sur les horaires de 6 h 30 à 8 heures le matin et de 17 heures à 18 h 30 l'après-midi. Grâce, en particulier, aux efforts financiers consentis par les régions pour améliorer la qualité des services et à la politique commerciale de la SNCF, qui a multiplié les offres à prix réduits, le transport ferroviaire régional et interrégional a connu une forte croissance ces dernières années. Le trafic TER a augmenté de 33 % en 5 ans et l'activité Corail Intercités a connu une croissance supérieure à 10 % entre 2004 et 2006 (2007 est en retrait en raison de la mise en exploitation de la ligne à grande vitesse Est-Européenne). Aussi, malgré les investissements en matériel roulant effectués ces dernières années, 25 % des voyages se font dans des conditions limites de capacités. Ce développement soutenu devrait se poursuivre dans les années à venir. La SNCF a donc entrepris d'adapter l'offre ferroviaire en recomposant les rames (ajout de voitures), en créant des trains supplémentaires et en achetant du matériel de plus grande capacité. Néanmoins, ces solutions ne permettent pas d'absorber la surcharge de trafic aux heures de pointe. C'est la raison pour laquelle la SNCF a décidé de modifier son calendrier voyageurs, afin d'optimiser l'occupation des trains. Cette réforme a pour objectif d'inciter les voyageurs peu contraints dans leurs horaires à voyager pendant les périodes « creuses », afin d'améliorer les conditions de transport des usagers n'ayant pas la liberté de se déplacer en dehors des heures de pointe, notamment les professionnels abonnés. De plus, elle devrait contribuer à améliorer la qualité de service à bord des trains, même si certains voyageurs, titulaires de cartes commerciales, pourraient être amenés à décaler leur départ afin de minimiser le coût de leur trajet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28213

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6332

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7880